



## SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 24 MAI 2004

La séance a lieu dans la salle des séances de la maison communale (ancienne école) à Roeser. Elle débute à 16.00 heures et se termine à 17.15 heures. La séance est présidée par Monsieur le bourgmestre Arthur Sinner.

**Présences :** John Barthelmey, Marcel Dondelinger, Pierrette Ferro-Ruckert, Tom Jungen, Renée Quintus-Schanen, Jean-Paul Reiter, Jean-Paul Rosen, Camille Schleck, Egon Seywert, Arthur Sinner.

**Absence(s) :** Suzette Dostert-Wagener (excusée)

**Remarque :** Lorsque le vote n'est pas spécifié, la décision a été prise à l'unanimité des voix.

### 1. Communications du collège échevinal

Il n'y a pas de communications de la part du collège échevinal.

### 2. Questions écrites des conseillers

Les conseillers n'ont pas présentés de questions écrites.

### 3. Convention avec une association

Le conseil approuve la convention conclue avec l'association « Vélo-Union Esch » relative à l'organisation de la 1<sup>ère</sup> étape de la 55<sup>e</sup> édition de la Flèche du Sud qui se déroule, comme de tradition, dans la commune de Roeser.

La convention est identique à celles des années précédentes par laquelle l'administration communale prend en charge l'organisation matérielle et financière de l'étape locale.

### 4. Plan directeur sectoriel « Décharges pour déchets inertes »

Le conseil donne son avis relatif au plan directeur sectoriel « Décharges pour déchets inertes » en vertu de la loi du 21 mai 1999 concernant l'aménagement du territoire.

### 5. Subsidés aux associations

Le conseil complète la liste des associations non communales pouvant bénéficier d'un subside extraordinaire annuel. Les nouveaux bénéficiaires sont :

- Lux Rollers a.s.b.l. (50,00 €)
- Union Grand-Duc Adolphe (50,00 €)

### 6. Subsidés aux associations

Le conseil alloue un subside extraordinaire de 50,00 € à l'« Association Parkinson Luxembourg » pour soutenir son programme d'action qui a pour objectif la lutte contre la maladie de Parkinson.



## 7. Modifications budgétaires

1. Le conseil redresse le crédit budgétaire à l'article 3/0340/6055 suite à une erreur d'encodage du budget initial. Le crédit est porté à 2.000,00 € conformément au commentaire budgétaire.

2. Le conseil ajuste les crédits en relation avec l'aménagement de l'Internetstuff puisque l'envergure des transformations a été plus importante que prévue au budget initial.

## 8. Engagement de l'emprunt prévu au budget 2004

Le conseil décide de recourir à un emprunt de 3.975.000,00 € prévu au budget initial approuvé de 2004.

VOTE	8 Oui	Non	2 Abstention(s)
	Barthelmey, Ferro-Ruckert, Jungen, Quintus-Schanen, Reiter, Rosen, Schleck, Sinner		Dondelinger, Seywert

## 9. Clôture de l'exercice budgétaire 2003

### 1. Etat des recettes restant à recouvrer

Le conseil approuve l'état établi par le receveur communal.

Etat des recettes restant à recouvrer	
<b>Service ordinaire</b>	
Total des restants à poursuivre	5.480,64 €
Total des décharges proposées	1.721,22 €
Total des arrérages	7.201,86 €
<b>Service extraordinaire</b>	
Total des restants à poursuivre	0,00 €
Total des décharges proposées	0,00 €
Total des arrérages	0,00 €

### 2. Titres de recettes

Le conseil approuve les recettes perçues par la commune en dehors d'une réglementation communale. Le total des recettes ainsi perçues s'élève à 11.920.018,59 €.

## 10. Création d'un poste d'employé communal

Le conseil crée un nouveau poste d'employé communal de la carrière C. La création de ce poste est envisagée du fait que le fonctionnement de la nouvelle maison communale comprendra une réception, fonction à temps complet à occuper par un employé (m/f).

## 11. Règlement concernant l'octroi d'une subvention pour l'installation d'appareils électroménagers

Le conseil modifie le règlement du 14 juin 2002 ayant pour objet l'allocation d'une subvention pour l'installation dans des bâtiments situés sur le territoire de la commune de Roeser de certains appareils électroménagers.

L'article 3 du règlement susmentionné est modifié comme suit :



Les montants des subventions pour les installations décrites sous l'article 1 sont les suivants :

- Achat d'un congélateur de la classe A : 50,00 €
- Achat d'un réfrigérateur de la classe A : 50,00 €
- Achat d'un lave-linge simple de la classe A : 50,00 €
- Achat d'un sèche-linge : néant
- Achat d'un lave-vaisselle de la classe A : 50,00 €

## 12. Règlements nouveaux

### 1. Règlement d'utilisation des salles communales

Le conseil crée un nouveau règlement d'utilisation des salles communales. L'exploitation de nouvelles salles et infrastructures communales dans le cadre de la mise en service prochaine de la nouvelle maison communale nécessite de mettre en place une nouvelle réglementation qui tient également compte de l'évolution de l'utilisation des salles d'autres bâtiments communaux mis à disposition du public.

### 2. Règlement d'utilisation du site de loisirs « Herchesfeld »

Le conseil crée un nouveau règlement d'utilisation du site de loisirs « Herchesfeld ».

### 3. Règlement fixant les taxes à percevoir sur l'utilisation des infrastructures communales

Le conseil crée un nouveau règlement fixant les taxes à percevoir sur l'utilisation des infrastructures communales. Le nouveau règlement remplace le règlement-taxe d'utilisation des salles communales du 8 février 1995 et le règlement relatif à la location du lave-vaisselle mobile et des toilettes mobiles du 3 juin 1993.

## 13. Règlement relatif à la voirie rurale et forestière

Le conseil crée un nouveau règlement relatif à la voirie rurale et forestière en remplacement du règlement communal du 23 octobre 1989. Par rapport au règlement en vigueur le nouveau texte contient surtout des précisions notamment suite à l'entrée en vigueur de la loi du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles.

## 14. Réglementation de la circulation

1. Le conseil édicte un règlement provisoire demandé par le « Vélo-Club L'Endurance Leudelange » visant la réglementation de la circulation en sens unique sur le CR 186 les 5 et 6 juin 2004 pour les besoins de courses cyclistes.

2. Le conseil confirme trois règlements d'urgence de la circulation édictés par le collège des bourgmestres et échevins.

## 15. Questions orales des conseillers

Jean-Paul Rosen

Il faudrait introduire un cours d'apprentissage de la natation pour les enfants scolarisés en dehors des horaires scolaires.

## 16. Indigénat

Le conseil se prononce en séance secrète sur deux demandes en naturalisation.



**17. Indigénat**

Le conseil se prononce en séance secrète sur deux déclarations d'option pour l'obtention de la nationalité luxembourgeoise.

**18. Adhésion de la commune de Dalheim au syndicat intercommunal SIGI**

Le comité du SIGI ayant accepté l'adhésion de la commune de Dalheim, le conseil se prononce en faveur de cette adhésion afin de la rendre effective conformément à l'article 3 des statuts du syndicat.